

Organisateurs

L'Association des anciens honneurs héréditaires institués pour « perpétuer dans les familles le zèle pour le bien de l'État » (ordonnance du 8 octobre 1814) réunit des familles attachées à l'esprit de cette ordonnance bientôt bicentenaire.

Site : <http://www.bonneurshereditaires.net>.

L'École nationale des chartes, décorée de la Légion d'honneur en raison du tribut payé à la Grande Guerre, a montré sa capacité à transmettre l'esprit de service jusqu'au sacrifice suprême.

Site : <http://www.enc.sorbonne.fr>.

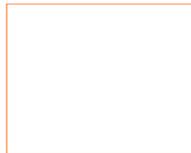
Le Centre de droit Maurice-Hauriou de l'université Paris-Descartes apporte son éclairage sur les questions de droit public et de science politique que pose le principe héréditaire aujourd'hui.

Site : <http://recherche.parisdescartes.fr/cmb>.

Accès

- Métro : Odéon (lignes 4 et 10).
- RER : Saint-Michel-Notre-Dame (lignes B et C).
- Bus : Saint-Germain-Odéon (lignes 63, 86, 87 et 96).
- Parc de stationnement public : 21 rue de l'École-de-Médecine.

Notes personnelles



Association des
anciens honneurs héréditaires
(A.H.H.)

École nationale des chartes

Centre de droit Maurice-Hauriou
de l'université Paris-Descartes

Colloque

présidé par le Pr Jean-Michel Leniaud
directeur de l'École nationale des chartes

*La transmission familiale
de l'esprit de service*

Vendredi 19 septembre 2014

Salle du Conseil
Université Paris-Descartes
12 rue de l'École-de-Médecine
Paris VI^e

La transmission familiale de l'esprit de service

Histoire et sociologie

Séance présidée par le Pr Jean-Michel Leniaud

9 h 30 : Accueil par **Éric Peuchot**, maître de conférences à l'université Paris-Descartes.

9 h 35 : Ouverture par le **Pr Jean-Michel Leniaud**.

9 h 40 : Introduction par **Philippe Husson**, ancien ambassadeur, président de l'AHH.

9 h 50 : « L'anoblissement par charges sous l'Ancien Régime », par le **Pr Bernard Barbiche**.

10 h 20 : « L'anoblissement et le titre de chevalier par décorations (ordres de Saint-Louis et de la Légion d'honneur), 1750 – 1875 », par **Ségolène de Dainville-Barbiche**, conservateur général du patrimoine.

10 h 50 : Pause.

11 h 20 : « Histoire comparée des “honours héréditaires” de la Légion d'honneur et de ceux des Cincinnati et des Fils de la Révolution américaine », par **Jacques de Trentinian**, vice-président de l'AHH.

11 h 50 : « Un exemple de transmission familiale : le Grand Chancelier Georges-Auguste Florentin et sa famille », par **Georges-Henri Florentin**, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts.

12 h 20 : Déjeuner libre.

Modernité et intérêt social

Séance présidée par Philippe Husson

14 h 30 : « Deux mille familles au service de la nation, comptant trois légionnaires consécutifs », par **Pierre Jaillard**, secrétaire général de l'AHH.

15 h 00 : « Mériter les honneurs en république : prosopographie des membres de l'AHH, 1967 – 2007 », par **Alice Bravard**, chercheur au Centre en histoire du XIX^e siècle des universités Paris I-Panthéon-Sorbonne et Paris IV-Sorbonne.

15 h 30 : Pause.

16 h 00 : « La discipline de la Légion d'honneur, ou quand l'honneur vient à se perdre », par **Éric Peuchot**.

16 h 30 : « Honneur et hérédité aujourd'hui, quelle perception, quel sens, quel devoir ? », table ronde animée par **Annet Sauty de Chalon**, journaliste, et par **Éric Peuchot**, avec :

- **Gilles Avenel**, bénévole de la fondation Un avenir ensemble ;
- **M^e François-Henri Briard**, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation ;
- **Amiral Benoît Chomel de Jarnieu**, administrateur de l'AHH ;
- **Martine Clément**, membre du Conseil de l'Ordre ;
- **Bertrand Dufourcq**, ambassadeur de France, président honoraire de la Fondation de France ;
- **Marc Génot**, ancien président de la Fondation pour l'enfance.

17 h 30 : Conclusion par le **Pr Jean-Michel Leniaud**.

Coupon-réponse

à retourner pour le 17 septembre 2014
par courrier (adresse au verso)
ou par messagerie (assohh@free.fr).

M

Adresse électronique

Téléphone

participera à la matinée ;

participera à l'après-midi ;

souhaite recevoir une information sur l'AHH ;

souhaite recevoir une information sur l'École des chartes ;

souhaite recevoir une information sur le Centre de droit Maurice-Hauriou ;

souhaite contribuer aux réflexions des intervenants :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....